

Plus qu'une négociation, La CFTC veut un Résultat !

Rappelez-vous...

En 2006, avec acharnement, détermination et volonté, la CFTC avait négocié durant 9 mois un accord GPEC (**Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et Compétences**) qu'elle avait pris la décision de **signer, seule**, au vu des avancées réelles et sérieuses qu'il comportait pour les salariés (**garantie des bassins de vie et d'emploi, indemnisation de l'accompagnement des mobilités**, etc.....).

Qu'en est-il resté ? La CFTC l'affirme, pas grand-chose, sinon **RIEN !**

En effet, ceci grâce au positionnement de toutes les autres organisations syndicales :

- Les unes n'osant pas s'engager pour les salariés (CFDT et FO) mais reconnaissant le courage et la raison de la CFTC de le faire...
- Les autres (CGT, SUD et CGC) préférant dénoncer officiellement l'accord auprès des instances adéquates, rendant celui-ci caduc et inexistant !

Résultat : Un « tapis rouge » national déroulé à France Télécom pour mettre en œuvre ses mobilités et ceci encadré par une simple décision unilatérale, qu'il a fallu quotidiennement tenter de négocier localement pour l'améliorer et obtenir partiellement, au cas par cas, ce que contenait « l'ex-accord »...

**Impensable et Inadmissible pour la CFTC...
La négociation Responsable, ce n'est pas cela !**

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

A la demande notamment de la CFTC, une nouvelle négociation GPEC pour la période **2008/2011** s'est ouverte le 07 février.

Pour la CFTC, la mission de ses négociateurs est claire : **aboutir à tout prix à un accord, bénéfique et positif pour les salariés**, en dehors de toutes considérations politiques et politiciennes...

A ce jour, le dossier avance lentement :

- Le 22 mars, un protocole d'accord a été signé par la quasi-totalité des OS, fixant :
 - ~~LES~~ Le périmètre de la négociation : **Le Groupe France Télécom**
 - ~~LES~~ Le calendrier : **Février à juillet 2008**
 - ~~LES~~ Les Thèmes de la négociation (**Information des CE, Accompagnement des mobilités, Dispositif GPEC, Gestion de fin de carrière ...**)
 - ~~LES~~ Les moyens de la négociation.
- Depuis cette date, la négociation sur le fond de la GPEC a démarré et la CFTC vous tiendra régulièrement informée de celle-ci.

Positions et Revendications CFTC

A la lumière de ces éléments, la CFTC pèsera de tout son poids dans les négociations et entend faire avancer ses revendications sur les sujets suivants :

* **Insertion des Jeunes** : Pour la CFTC, la pyramide des âges dans le Groupe France Télécom est préoccupante. Il est plus que temps d'y apporter des solutions concrètes et pérennes, hors des mesures « pansements » de type CDITP, intérim, s/traitance,... **De vrais emplois tournés principalement vers les jeunes et l'insertion dans l'entreprise.**

* **Travail à Distance** : Au-delà d'une solution qui permet d'aménager son temps de travail avec ses différents temps de vie, la CFTC considère le télétravail comme **une véritable alternative à la politique de « destruction des petits sites »** engagée par France Télécom... N'oublions pas non plus que nombre de nos collègues nomades (Interventions clients par exemple) sont concernés de fait par le travail distant. La CFTC ne souhaite pas qu'ils deviennent des « laissés pour compte » (loin des yeux, loin des avantages sociaux).

* **Mesures d'accompagnement de la mobilité** : Contrairement à l'entreprise qui voudrait en faire le seul axe de son accord, la CFTC considère ce volet comme l'un des éléments de cette négociation, mais sûrement pas le seul.

En revanche, les revendications de la CFTC en la matière sont précises et exigeantes :

- Indemnisation de la mobilité **à la hauteur des pertes réelles** du salarié.
- Prise en compte des contraintes dans le temps, sur plusieurs années.
- Indemnisation des **frais annexes à la mobilité** : frais de garde d'enfants, frais scolaires, perte d'emploi du conjoint(e), etc...

* **Un dispositif GPEC fiable et efficace** : Pour la CFTC, la GPEC négociée doit anticiper les évolutions et les métiers de demain dans le secteur des télécommunications et doit prévoir les réponses qu'il faudra y apporter en termes de **compétences, d'emploi, de formation et d'adaptation aux postes de travail.**

* **Une Information des Instances rapide et régulière** : L'ensemble des instances IRP au niveau du groupe, devra être informé et consulté sur la GPEC chaque fois que les évolutions le nécessiteront. Cet accord doit en apporter les garanties.

**Pour la CFTC, Négocier c'est Prévoir...
La CFTC entend l'appliquer sur le dossier GPEC**

CFTC

vous défendre comme Personne